



2025-2026



Bienvenue



Sommaire

Vacances scolaires 2025/2026	2
Mot d'Accueil – l'AGMD	3
Le personnel	4
Rentrée des classes	5
Accueil des élèves, surveillance – Retards et absences	5
Calendrier du 1 ^{er} trimestre - Réunions parents professeurs	6
Calendrier pastoral - Réunions par niveau	7
Charte de l'Oratoire	8 à 10
Projet d'Etablissement	11 à 12
Programme de Protection des Publics Fragiles (PPPF)	13 à 14
Règlement intérieur École	15
Règlement intérieur Collège/Lycée	16 à 18
Charte Informatique	19
Projet pastoral	20 à 21
Pastorale	22 à 24
Bibliothèque Primaire – CDI	25
Structure pédagogique	26
Règlement financier 2025-2026	27
BAC Technologique STI2D	28
BAC Professionnel CIEL	29
Taxe d'apprentissage	29
Résultats aux examens 2025	30
Activités périscolaires	31 à 32
Les langues à St-Erembert	33
Academica Dual Diplôme TM	34
Cursus Culture Générale en 1 ^{ère}	34
Association Sportive	35
Point Écoute – Infirmerie	36
Où trouver les informations concernant mon enfant	36
APEL	37

Vacances scolaires

Toussaint	Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025
Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Hiver	Du samedi 21 février au lundi 9 mars 2026
Printemps	Du samedi 18 avril au lundi 4 mai 2026
Pont de l'ascension	Jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026

Reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les départs anticipés et les retours différés pour motifs personnels ne sont pas autorisés.



Mot d'accueil

Vous trouverez ici toutes les informations avant la rentrée : horaires, réunions, charte, règlement, restauration, activités pastorales, extrascolaires, sportives, linguistiques...

Pour davantage de renseignements, rendez-vous sur le site **saint-erembert.fr**. Consultez-le régulièrement pour connaître l'actualité de l'école, du collège ou du lycée (rubrique « *actualités* »).

Vous pourrez aussi vous adresser aux différents responsables dont vous trouverez ci-après les lignes directes.

Avec tous les enseignants et éducateurs nous aurons plaisir à faire votre connaissance en septembre pour une nouvelle rentrée scolaire.



D'avance nous vous souhaitons une belle année scolaire à Saint-Erembert où chaque jeune doit être heureux d'apprendre, de grandir, de vivre avec les autres dans le respect, la confiance et la solidarité.

Bien à vous,

Valérie Lauby, Chef d'établissement 2nd degré

Sylvie Dunand, Chef d'établissement 1^{er} degré

L'AGMD¹, OGE² de Saint-Erembert

L'AGMD est une association de type loi 1901 composée de bénévoles choisis en raison de leur compétence et de leur disponibilité. Le président est M. Alexandre Safar.

L'AGMD comporte un conseil d'administration. Le bureau, désigné par le conseil, assure le bon fonctionnement de l'association.

Au quotidien, délégation de gestion est donnée au chef d'établissement.

Les principaux domaines de compétences et de responsabilité de l'AGMD sont :

- Le domaine social : l'AGMD est l'employeur des personnels non enseignants
- Le domaine économique et financier de l'établissement
- Le domaine juridique et la gestion immobilière

Ses ressources financières sont les subventions des collectivités territoriales ou de l'État et les contributions des familles.

1 : Association de Gestion Maurice Duprey

2 : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique



Le personnel de l'Établissement

01 39 21.... suivi des 4 chiffres pour la ligne directe*

L'équipe de Direction

Valérie Lauby	Chef d'Etablissement Coordinateur	
Sylvie Dunand	Chef d'Etablissement 1 ^{er} degré	
Dominique d'Argentré	Directeur administratif et financier	
Manuel Hadot	Responsable du lycée professionnel et technologique	58-33*
Laurent Hamelin	Responsable de cycle 6 ^{ème} / 5 ^{ème} et 4 ^{ème}	58-34*
Jean Salaun	Responsable de cycle 3 ^{ème} / 2 nd e	58-51*
Christine Philippe	Responsable du cycle 1 ^{ère} et T ^{ale} générales	58-30*
Sophie Bernard	Adjointe en Pastorale Scolaire	

L'équipe de Vie Scolaire (absences et retards)

Collège

Elisabeth Carreiras	Responsable vie scolaire 6 ^{ème}	58-14*
Sébastien Adreit	Responsable vie scolaire 5 ^{ème} /4 ^{ème}	58-26*
Wassim M'Rabet	Responsable vie scolaire 3 ^{ème}	58-24*

Lycée Général

Florence Pierre	Responsable vie scolaire 2 nd e	58-27*
Romain Legrand	Responsable vie scolaire 1 ^{ère} et T ^{ale}	58-23*
Béatrice de Carvalho et Patrizia Ramonda	Secrétaires de cycle 1 ^{ère} /T ^{ale} générales	58-32*

Lycée Technologique et Professionnel

Florence Veyret	Responsable vie scolaire LP/LT	58-31*
Valérie Jullien	Secrétaire de vie scolaire LP/LT	58-56*

L'équipe de Surveillance

Christophe Weber	Responsable des Assistants d'Éducation	
-------------------------	--	--

L'équipe Pastorale

Père Jérôme Prigent	Prêtre oratorien	
Sophie Bernard	Adjointe en pastorale scolaire, Coordin. pastorale lycée	58-39*
Frédérique Delaunay	Coordinatrice pastorale lycée	58-35*
Inès d'Aboville	Coordinatrice pastorale collège	58-19*
Marie Quenot	Coordinatrice pastorale primaire	58-17*

L'équipe Administrative

Patricia Ravaudet	Responsable administrative et financière	
Sandrine Segala	Gestionnaire du personnel OGE	
Géraldine de Nedde	Comptable	58-10*
Audrey Morize	Assistante administrative et comptable	
Sylvie Poivre	Assistante du chef d'établissement	58-18*

Anikó Laskay	Secrétaire des inscriptions / Secrétaire du primaire	58-57*
Christine Raynaud	Gestionnaire applications académiques et établissement	58-52*

L'équipe des services généraux	
Arnaud Monkerhey	Responsable des Services Généraux
Accueil et standard	Laure Klein et Natacha Boudet
Equipe d'entretien	Francisco Alves, Kevin Baete, Thomas Broussard, Franck Lenôtre, Ana Karina Pina.

Autres services	
Psychologues	Bénédicte Treppoz-Breguet et Alix Achard
Infirmières	Brigitte d'Audiffret, Anne-Virginie Convert et Bérangère Blanche
Responsable informatique	Emmanuel Lecrux
Technicien informatique	Alpha Kaba
Responsable Laboratoire	Saleema Arifmarecar
Technicienne de laboratoire	Santhya Ketheeswaran

Rentrée des classes

Stages de pré-rentrée : Du lundi 25 août au jeudi 28 août 2025

Mardi 2 septembre 2025

Rentrée échelonnée des élèves			
Primaire	8h20 – 11h20	2 nd e générale	10h – 13h
6 ^{ème}	8h30 – 11h30	1 ^{ère} générale	14h – 16h30
5 ^{ème}	9h – 11h	T ^{ale} générale	15h – 17h
4 ^{ème}	9h30 – 11h30	Lycée professionnel	9h00 – 11h00
3 ^{ème}	10h30 – 13h	Lycée technologique	11h00 – 12h30

Début des cours selon Emploi du temps le mercredi 3 septembre 2025.

(Pas de restauration élèves ce jour-là)

Les élèves du primaire auront cours le mercredi 3 septembre de 8h20 à 11h20.

Accueil des élèves, surveillance

Accueil des élèves par le portail, côté préau et avenue Gambetta (lycéens)

L'équipe de surveillants est en poste à partir de 7h45.

La permanence est assurée de 8h30 à 17h30 sans interruption pour le secondaire. Pour les cours de 8h, l'arrivée des élèves est possible à partir de 7h45.

Pour les cours de 8h30, possibilité d'accueil dès 8h.

La Garderie payante accueille les enfants du primaire de 17h à 18h.

Retards et absences

La famille doit prévenir directement le responsable de la vie scolaire par sa ligne directe (voir numéros en page 4). Laisser un message si nécessaire. Pour le primaire, prévenir Mme Laskay.



Calendrier du 1^{er} trimestre

Jeudi 4 septembre 2025	Journée d'accueil des 6 ^{èmes}
Jeudi 18 et vendredi 19 septembre 2025	Photos de classes et d'identité (à confirmer)
Vendredi 5 septembre 2025	Journée d'accueil des élèves de 2 ^{ndes}
Vendredi 19 septembre 2025	18h : Assemblée Générale de l'APEL 19h30 : apéritif de rentrée des familles
Samedi 11 octobre 2025	9h - 13h : Ateliers numériques parents/enfants en 5 ^{ème}
Mardi 14 octobre 2025	CROSS organisé dans le cadre de la Virade de l'Espoir au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose »
Vendredi 5 décembre 2025	Fête des Lumières
Samedi 13 décembre 2025	Forum des métiers et des écoles / Ateliers rencontres avec des professionnels le matin Journée des anciens élèves de terminale générale (dernières promos) l'après-midi
Samedi 6 décembre 2025	9h - 13h : Ateliers numériques parents/enfants en 6 ^{ème}

Journées pédagogiques

Journées pédagogiques : lundi 3 novembre 2025, mardi 10 mars 2026

Ces jours-là aucun cours pour les élèves de primaire et de secondaire. Des DST en 1^{ère} et terminale peuvent être programmés le 3 mars.

Carnaval de Mi-Carême

Jeudi 12 mars 2026

Réunions Parents-Professeurs

Les réunions parents-professeurs commencent par une réunion générale à la salle Laberthonnière et se poursuivent dans les salles de classe.

Jeudi 4 septembre - 18h	CM1 / CM2
Vendredi 5 septembre - 18h	CP / CE1 / CE2
Lundi 8 septembre - 18h	6 ^{ème}
Mardi 9 septembre - 18h	T ^{ale} générale
Jeudi 11 septembre - 18h	1 ^{ère} générale
Lundi 15 septembre - 18h	3 ^{ème}
Mardi 16 septembre - 18h	5 ^{ème}
Mardi 16 septembre - 18h45	4 ^{ème}
Jeudi 18 septembre - 18h	2 ^{nde}
Lundi 22 septembre - 18h	Lycée Technologique et Professionnel

Calendrier pastoral 2025/2026



Messe de pré rentrée personnel	Vendredi 29 août 2025 8h30 pelouse Gratry
Messe de rentrée de toute la communauté	Mardi 9 septembre à 16h30. Église Saint-Germain
Rentrée des confirmands	Saint-Germain-en-Laye dimanche 12 octobre 2025
Réunion parents / confirmation à St Erembert	Mercredi 26 novembre 2025 de 19h45 à 22h
Fête des lumières. Entrée dans l'Avent	Vendredi 5 décembre 2025 à partir de 16h30
Temps fort de réconciliation église de St Germain	Pendant la période de l'Avent et/ou Carême
Célébration de l'Épiphanie	Mardi 6 janvier 2026 - à la chapelle de St Erembert 12h30
Formation Emmaüs	24 janvier 2026 au « Bon Sauveur » - Le Vésinet
Messe des cendres	Mercredi 18 février 2026 12h30 à la chapelle de St Erembert
Appel décisif pour les jeunes qui se préparent au baptême à Versailles	Samedi 21 février 2026 (1 ^{er} samedi des vacances scolaires) - Cathédrale St Louis Versailles
Carnaval mi-carême	Jeudi 12 mars 2026
Bol de riz	Vendredi 27 mars 2026 de 11h30 à 13h30
Célébration du jeudi Saint	Jeudi 2 avril 2026 16h30 - à la chapelle de St Erembert
Chemin de croix	Vendredi 3 avril 2026. Église St-Germain
Retraite de confirmation à Notre Dame de La Salette	Du samedi 18 avril au jeudi matin 23 avril 2026
Frat Jambville	Du vendredi 22 mai au lundi 25 mai 2026
Lisieux pour les 6^{èmes}	Mercredi 20 mai 2026
Retraite 1^{ère} communion	Jeudi 9 avril 2026. Foyer la Part Dieu Poissy
Célébration de 1^{ère} communion	Samedi 11 avril à 11h. Église St-Germain
Célébration du sacrement de la confirmation	Fin mai/début juin
Retraite profession de foi 5^{èmes} et remise de croix	Jeudi 28 et vendredi 29 avril 2026 Abbaye de Notre-Dame de l'Ouÿe - (Les Granges le Roi)
Célébration de la profession de foi	Samedi 30 mai 2026 à 11h. Église de St-Germain

Calendrier par niveau

Collège	Mardi 27 janvier 2026	18h - Réunion de mi-année des 3 ^{èmes}
	Samedi 13 juin 2026	Matinée Portes Ouvertes pour les futurs 6 ^{èmes}
Lycée Général	Jeudi 11 décembre 2025	18h - Réunion post-bac pour les parents d'élèves de T ^{ale} générale
	Jeudi 15 janvier 2026	18h - Réunion d'orientation pour les parents de 1 ^{ère} générale
	Mardi 20 janvier 2026	8h - Réunion de mi-année des 2 ^{ndes}
Lycée Technologique et Professionnel	Vendredi 10 oct 2025	18 h : Remise des diplômes Bac Pro & Bac STI2d
	Vendredi 30 janvier 2026	18h30 - Réunion des anciens élèves du LPT
	Mercredi 18 mars 2026	13h30 - 18h Portes ouvertes LP/ LT



La tradition éducative oratorienne

Document de référence pour les établissements catholiques d'enseignement sous tutelle de l'Oratoire

Charte éducative

Préambule

L'Oratoire assure la tutelle de quatre établissements scolaires sous contrat d'association avec l'État. Établissements catholiques, ils s'inspirent de l'Évangile, adhèrent aux orientations de l'Église et entretiennent les relations appropriées avec les instances civiles. Ils s'inscrivent plus particulièrement dans une tradition éducative vécue par diverses figures de prêtres de l'Oratoire.

Pour celle-ci, il n'y a pas d'éducation sans **une certaine idée de l'Homme**. Attentive aux questions du temps et s'adressant aux jeunes d'aujourd'hui, cette tradition prend en compte le contexte d'une société plurielle à l'équilibre précaire. Il en découle des conséquences pratiques qui constituent un cahier des charges, contextualisé dans chaque établissement oratorien, à respecter par les enseignants et l'ensemble des personnels.

Les jeunes qui y sont accueillis, comme les familles qui les présentent, doivent être pleinement informées de ce qui constitue l'identité de l'établissement : Une parole publique, claire et cohérente aidera à former une véritable communauté éducative.

Une conception de l'Homme

Pour Pierre de Bérulle (1575-1629), fondateur de l'Oratoire en France (1611), la condition humaine est placée sous le signe de l'énigme, de la complexité et de l'imperfection :

« Régir une âme, c'est régir un monde, et un monde qui a plus de secrets et de diversités, plus de perfections et de raretés que le monde que nous voyons. »

Créé par Dieu, à son image et à sa ressemblance, l'Homme est appelé à se construire par la recherche du bien, du vrai et du beau. La dignité de la personne humaine appelle chacun à participer grâce au dépassement de soi, à la quête commune d'un bonheur pour tous. Renonçant à la satisfaction illusoire d'une multitude de désirs, comme à son seul épanouissement personnel, l'Homme peut accéder à l'expérience d'une authentique liberté.

Jésus-Christ incarne la figure d'une humanité accomplie, en même temps qu'il révèle la grandeur de la vocation humaine. À la lumière du Christ, chemin, vérité et vie (*Jn 14, 6*), l'Homme est ainsi appelé à une œuvre de développement intégral, de libération et d'unification de soi.

En conséquence, les établissements oratoriens dispensent une éducation, et pas seulement une instruction. En ce sens, tout enseignant est aussi éducateur. S'adressant à des jeunes qu'ils ne sauraient réduire à leurs résultats scolaires, les adultes des communautés éducatives ont comme premier objectif d'aider chacun à développer ce qu'il a de meilleur en lui, pour le mettre au service des autres et de la société. Fils ou fille de Dieu, chaque jeune est un sujet à éduquer en veillant à l'équilibre de toutes les dimensions de sa personnalité : physique, intellectuelle, psychologique, sociale et spirituelle. C'est dans cette perspective qu'est envisagée la pratique de l'évaluation : **le savoir est une richesse intérieure avant d'être un moyen de réussite**. Une attention particulière des éducateurs cherche comment répondre à l'échec, tout particulièrement l'échec scolaire.

Les établissements oratoriens développent les moyens permettant aux jeunes et aux adultes **de développer l'intériorité, lieu de l'unité de la personne**. Des activités scolaires et périscolaires développent l'imagination, le potentiel créatif et artistique, par lesquels s'expriment la recherche du sens, les interrogations du moment et l'estime de soi et des autres. Le scolaire et le périscolaire constituent un ensemble cohérent et intégré ; qu'ils soient enseignants ou cadres éducatifs, les éducateurs portent la préoccupation de l'un et de l'autre.

Le respect de la personne

*« Celui qui plante n'est rien, ni non plus celui qui arrose,
seul compte celui qui donne la croissance, Dieu. »*

1^{ère} Lettre aux Corinthiens 3, 7

L'éducateur aura une grande humilité pour ne jamais oublier la primauté de l'action divine dans le secret des cœurs. Avec bienveillance, il est appelé à **respecter chacun dans son unicité, son originalité et sa complexité**. Il s'adresse à une conscience à éveiller et éclairer. Éduquer un jeune, c'est reconnaître en lui une personne animée par une vocation spirituelle, c'est le vouloir libre et responsable.

En conséquence, les établissements oratoriens accueillent des **jeunes d'origines socio-culturelles et de religions différentes**. Chacun est pris en compte avec ses richesses, ses questions et ses difficultés. Chaque établissement veille à ce que l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition d'une véritable autonomie. Cette approche bienveillante ne tend cependant pas à évacuer les conflits, dont la prise en compte est nécessaire à l'acquisition d'une véritable autonomie par les jeunes.

Une attention particulière est donnée au respect de la personne dans le domaine religieux. La vie de foi, la vie en Église et la prière relèvent du libre choix des jeunes et de leur famille. Aux jeunes chrétiens, l'établissement proposera une formation catéchétique et la possibilité de célébrer les grands moments qui rythment la vie de l'Église.

Tout jeune peut acquérir une culture religieuse et développer la dimension spirituelle de sa personnalité sous la responsabilité pastorale du chef d'établissement. La diversité confessionnelle et religieuse est envisagée comme un atout pour développer **le dialogue œcuménique et le dialogue interreligieux**.

Une attitude

Cette attitude s'inspire de Saint Philippe Néri (1515-1595), fondateur de l'Oratoire en Italie, qui incarnait une figure de l'espérance chrétienne. En conjuguant la joie, la confiance et l'exigence de donner le meilleur de soi-même en puisant à la source de l'Évangile, **il cherchait à ouvrir les difficiles chemins de la liberté**. L'Oratoire participe à la mission éducative de l'Église pour que ses établissements scolaires soient des lieux où les jeunes sont encouragés à être des acteurs inventifs. Ils seront ainsi préparés à devenir des citoyens responsables, plutôt que consommateurs dépendants de pratiques asservissantes.

Les éducateurs manifesteront une réelle capacité d'écoute et de dialogue :

« Un enfant n'est la chose de personne. Il n'est pas question de le dominer et en le dominant de le façonner comme une matière ou de le dresser comme un animal. Il s'agit de le servir pour, en partant de ce qu'il est, et en suscitant ses énergies, l'aider à devenir ce qu'il doit être. »

Lucien Laberthonnière, 1860-1932



Les éducateurs favoriseront cet apprentissage du discernement les préparant aux réalités actuelles du monde et à son devenir, en recourant à tous les médias.

Autorité et dialogue

Il n'est pas d'éducation sans exercice de l'autorité. Conçue non comme un droit mais comme un devoir au service de la croissance des personnes, la pratique de l'autorité vise à l'adhésion progressive des jeunes à leur propre éducation. Elle a recours au dialogue et à leur collaboration grâce auxquels les éducateurs les aideront à acquérir autonomie et responsabilité.

« L'école n'est pas seulement un lieu de transmission du savoir, mais un lieu de communication des consciences. » Pierre Dabosville

Dans ce dialogue éducatif, les familles, les éducateurs et les jeunes peuvent s'enrichir mutuellement, dans une recherche de la vérité de leurs vies. En effet, chez Lucien Laberthonnière, l'éducation comporte une dimension de révélation de l'Homme à sa vocation propre : elle suppose une « sortie de soi » qui consiste à accueillir les affirmations contraires au siennes et à se laisser former par l'altérité. Grâce à une démarche de générosité par laquelle il sacrifie sa propre individualité, l'éducateur se met en situation d'éduquer au nom d'une fin commune qui le dépasse. Son être, plus que ses méthodes, oriente les jeunes vers une vie meilleure, délivrée des égoïsmes et ouverte à la bonté et à la justice.

Une communauté éducative

Ce dialogue éducatif se vit dans le cadre d'une communauté, nécessaire à l'initiation à la vie sociale. Celle-ci doit aider chaque jeune à trouver son unité intérieure, à acquérir son autonomie de décision et à devenir pleinement responsable de lui-même, tout en restant solidaire des autres. À cet égard, il n'y a pas de vie commune sans respect des droits et des devoirs de chacun.

Les familles, enseignants, éducateurs et autres intervenants, les jeunes eux-mêmes, tous concernés par la tâche éducative, sont appelés à y participer ensemble. La tutelle apporte aux établissements de l'Oratoire les moyens appropriés (formation, rencontres, etc.) pour que les personnels réfléchissent ensemble à l'actualisation de sa tradition éducative. Afin d'actualiser et de développer leur compétence, cadres éducatifs et enseignants attachent une importance particulière à la formation continue.

Dans chaque établissement, tous les adultes s'efforcent d'être disponibles pour constituer une véritable communauté éducative, animée par l'Évangile et donnant du christianisme un visage dynamique et ouvert au dialogue. Il est souhaitable que des cadres et des enseignants participent à l'animation de la vie de foi et de sa transmission, ce qui implique une proportion suffisante de chrétiens dans l'encadrement. Responsable pastoral d'une communauté éducative, dont la diversité reflète celle de notre société, le chef d'établissement en est l'animateur. Il favorise l'intégration des multiples réalités pédagogiques, éducatives, administratives et financières composant la vie de son établissement, de sorte que :

« amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent »

Psaume 84

Projet d'établissement

« Je suis le chemin, la vérité et la vie » (Jean 14, 6). Dans la Charte de l'Oratoire, la liberté, la responsabilité et la solidarité organisent un projet éducatif qui prend en compte la personne humaine dans sa complexité et dans toutes ses dimensions.

I - L'école est un lieu de formation et d'apprentissage

1. Faire acquérir des connaissances, des compétences et des attitudes afin de favoriser la réussite de chacun.

Formation des élèves

- **Transmettre des méthodes de travail**
 - Méthodologie en début de 6^{ème} et accompagnement personnalisé au lycée.
 - Transmission du goût et du plaisir de l'effort.
 - ...
- **Éduquer à un usage raisonné des nouvelles technologies**
 - Poursuite de l'équipement des classes.
 - Formation des enseignants à l'usage des TICE.
 - ...
- **Former à l'esprit critique par les connaissances et les échanges**
 - Développement de l'interactivité dans la classe.
 - Analyse de la presse écrite (Actu café en Terminale).
 - ...
- **Aider les élèves à se connaître pour construire leur projet d'orientation**
 - Séquences d'observation en entreprises en 3^{ème} / 2^{nde}.
 - Forum des métiers et de l'orientation pour les lycéens.
 - Interventions d'écoles et de professionnels en 1^{ère} et T^{ales}.
 - ...
- **Accompagner les jeunes vers l'autonomie**

Pratiques pédagogiques participatives

- **Prendre en compte l'hétérogénéité des élèves**
 - Formation des enseignants à accueillir des élèves à besoins particuliers.
 - Prise en compte de la diversité des intelligences et des aptitudes.
 - Mutualisation des outils et des compétences.
 - ...
- **Pratiquer une pédagogie de l'encouragement par une évaluation valorisante**
 - Intégration de l'erreur comme une étape du processus d'apprentissage.

- Encouragement de tous les élèves.
- Équilibre des modes d'évaluation.
- ...

• Encourager les projets interdisciplinaires et interculturels

- Projets de classe : classes théâtre, cinéma, classes d'écriture...
- Echanges linguistiques.
- Sorties culturelles (expositions, théâtres, salons...).
- ...

• Développer les pratiques, supports et projets linguistiques

- Développement des échanges linguistiques.
- Actualisation des équipements pédagogiques.
- Diversification des pratiques pédagogiques.
- ...

• Mettre en place des projets communs entre les différentes filières de l'établissement.

- Projets transversaux.
- ...

Organisation de l'établissement

- **Développer la coordination au sein d'une matière et entre les différentes matières.**
- **Promouvoir la formation continue des enseignants et des personnels éducatifs.**
- **Favoriser les liens entre les différentes unités et filières pédagogiques**
 - Echanges entre professeurs de différents cycles et filières.
 - Tutorat des plus jeunes par les aînés.
 - Projets inter-cycles et inter-filières.
 - Cours communs, salles communes.
 - ...

2. Développer une formation humaniste afin de préparer les jeunes à devenir des adultes conscients, responsables.

• Accompagner chacun dans sa recherche spirituelle

- Participation des lycéens à la catéchèse des plus jeunes (primaire, collège).
- Foyers d'accueil pastoral.
- Disponibilité des enseignants

- aux questionnements spirituels.
- Participation des enseignants et éducateurs aux activités d'ordre spirituel.
- ...

- **Encourager les activités de partage et de solidarité**

- St'É solidarité (actions de solidarité à l'initiative des Terminales).
- Activités pastorales (visite en maison de retraite...).
- Kermesse de mi-carême en primaire.
- Entraide scolaire au sein de la classe et entre lycéens et collégiens.
- ...

- **Favoriser l'accès à la culture**

- Projets et sorties culturelles, artistiques, scientifiques à l'initiative des enseignants.
- Concours littéraires.
- ...

- **Sensibiliser à la rencontre œcuménique et interreligieuse**

- Retraite des Terminales à Taizé.
- Train de la mémoire (Auschwitz).
- Favoriser les échanges dans la classe.
- ...
-

II - L'école est un lieu de vie et d'ouverture

1. Apprendre à vivre en société et en acteurs dans la société de demain.

Formation des jeunes

- **Favoriser le sens de l'engagement au service des autres**

- Actions caritatives.
- ...

- **Faire respecter l'environnement**

- Lutte contre le gaspillage.
- Recyclage et comportements éco-responsables.
- ...

Pratiques pédagogiques participatives

- **Favoriser l'accessibilité des projets péri- éducatifs à tous les élèves.**

- **Susciter la créativité et l'esprit d'initiative.**

- **Développer le travail en équipe dans les pratiques pédagogiques et éducatives**

- Dialogue élève / enseignant.
- Echanges entre les membres de la communauté éducative.
- Echanges entre les différentes unités pédagogiques.
- ...

Organisation de l'établissement

- **Développer la participation des élèves à la vie de l'établissement**

- Formation des délégués.
- Mise en place des médiateurs.
- Mise en place du conseil de vie lycéenne.
- Participation des élèves aux instances consultatives.
- Sensibilisation par des temps forts (à thème).
- ...

- **Favoriser des situations d'engagement**

- Horaires communs pour permettre la catéchèse par les aînés.
- Soutien entre aînés et plus jeunes...
- ...

2. Développer le sens de l'altérité.

Formation des jeunes

- **Accueillir et respecter l'autre dans ses différences.**

- **Éveiller la curiosité et donner des clés pour déchiffrer et aimer le monde**

- Rencontres débats avec des témoins, des acteurs de la vie civile.
- Projets scientifiques ou de découverte.
- ...

Pratiques pédagogiques

- **Former au bon usage des nouvelles technologies.**

- **Informé, sensibiliser et prévenir (santé, premiers secours, incendie, sécurité routière, alimentation, addictions, etc.).**

- **Favoriser l'entraide scolaire au sein de la classe.**

Organisation de l'établissement

- **Prendre en compte les personnes dans leurs particularités.**

- **Dédier ponctuellement des heures de cours à des actions éducatives.**

- **Cultiver un esprit d'équipe et de solidarité.**

Programme de Protection des Publics Fragiles (PPPF)

L'établissement Saint-Erembert est résolument engagé dans le « **bien vivre ensemble** » et la fraternité. La bientraitance et la nécessaire attention à chacun sont des valeurs importantes de notre établissement. Saint-Erembert doit être garant de la protection contre toute forme d'atteinte à la sécurité et à l'intégrité des élèves et des adultes.

Le Programme de Protection des Publics Fragiles (PPPF), en lien avec le Projet éducatif de l'établissement (Charte éducative de l'Oratoire), est un outil pour l'ensemble de la communauté éducative. Il permet de connaître les **dispositifs d'écoute** et de **prise en charge** des situations de fragilité, de promouvoir les actions de **sensibilisation** des élèves et de **formation** des adultes.

La **bientraitance** englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs ...) et permet un développement harmonieux. Les **situations de fragilités** désignent toutes les situations de vulnérabilité dues à des éléments de contexte particulier (relation d'emprise, relation d'autorité, contexte social, mal-être, harcèlement, addiction, ...) et de maltraitance (physique, psychologique ou sexuelle).

Référents & acteurs du PPPF à Saint-Erembert :

Référents PPPF :

Principal : **Mme Alix Achard** (Psychologue du Point Écoute) – aachard@saint-erembert.com

contact POINT ÉCOUTE à partir d'Ecole Directe – 01 39 21 58 37

Suppléant : **Mme Anne-Virginie Convert** – infirmierie@saint-erembert.com

contact INFIRMERIE à partir d'Ecole Directe – 01 39 21 58 22

Cellule de veille :

Constitution :

- Chefs d'Etablissement 1^{er} et 2nd degrés
- Adjointe en Pastorale Scolaire
- Référents PPPF
- 2 professeurs
- 2 élèves
- 2 parents de l'APEL

Missions :

- Rédiger / Réviser le PPPF de Saint-Erembert
- Proposer des dispositifs de veille et d'écoute.
- Proposer des dispositifs de prévention (Sensibilisations pour les élèves / Formations pour les adultes)

Cellule d'action :

Constitution :

- Chef d'établissement (1^{er} ou 2nd degré selon la situation)
- Responsable de cycle concerné
- Référent PPPF
- Personnes qualifiées, si nécessaire (professionnels et associations)

Missions :

- Prendre les mesures nécessaires immédiates (protéger/sécuriser)
- Définir les rôles de chacun dans la gestion de la crise
- Évaluer la pertinence d'un recours à une aide extérieure (Police, pompiers, associations, psychologues spécialisées du réseau ...)
- Coordination de la communication en interne (élèves, professeurs et personnels) et externe (parents, médias)
- Repérage des personnes fragilisées par la crise pour proposer une prise en charge adaptée
- Assurer la gestion et la sortie de crise

Victime ou témoin d'une situation de fragilité, qui alerter ?

Concernant un jeune :

Se référer au Responsable de Cycle ou Responsable de vie scolaire du niveau concerné ou Point Écoute.

Concernant un adulte :

Se rapprocher du Chef d'établissement, du Point Écoute ou d'un membre du CSE.

Des partages seront alors possibles avec le référent PPPF / Pôle Santé.

Selon la situation, la cellule de crise adaptée sera activée.

Quelle que soit cette situation, NE JAMAIS RESTER SEUL.

Actions :

Formation des adultes de l'établissement :

- Tous les adultes ont une formation initiale et continue, adaptée selon la fonction de chacun, la pédagogie bienveillante, l'écoute, la gestion de situations de harcèlement, de maltraitance ...

Sensibilisation des élèves :

Du CP à la Terminale : des préventions et sensibilisations adaptées en fonction de l'âge, réparties dans l'année

Thèmes abordés : hygiène, équilibre alimentaire et nutrition, EARS (Education Affective Relationnelle et Sexuelle), estime de soi, respect de son corps et de celui de l'autre, addictions, sensibilisation au bon usage des écrans, harcèlement et cyber harcèlement, prévention routière ...

Diffusion du PPPF :

Pour les jeunes :

- Présentation du PPPF aux élèves en début d'année par les professeurs principaux
- Mise en place d'une « Fiche Réflexe » dans les classes du 2nd degré

Pour les familles :

- Le PPPF inclus dans le livret de rentrée depuis septembre 2023.

Pour les adultes en poste, nouveaux membres et bénévoles :

- Adhésion au PPPF de l'établissement
- Dans le cadre d'un recrutement, l'adulte doit présenter un extrait du casier judiciaire vierge
- Les éducateurs sont informés des points d'attention, des bonnes pratiques et des justes postures vis-à-vis des jeunes.

Affichage de la Charte de bientraitance du Diocèse 78 dans l'établissement.

Projets d'évolution du dispositif :

Chaque année, la cellule de veille se réunit afin de faire le point sur le dispositif et l'enrichir ou le modifier. Chaque personne de la communauté éducative peut faire remonter à la cellule de veille ses idées ou suggestions.

*Ce document est appelé à évoluer et à être révisé
à la lumière de l'expérience et de l'évolution du contexte sociétal et légal.*

Règlement intérieur de l'École Primaire

Préambule

La vie à l'école avec mes camarades, les intervenants et les professeurs suppose le respect de certaines règles. Ces règles garantissent à chacun de bonnes conditions de travail.

Si je veux mieux comprendre le monde qui m'entoure, être respecté par tous, travailler avec du matériel en bon état, vivre dans un endroit propre et jouer en toute sécurité, alors je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école.

I. Assiduité et vie Scolaire

- ✓ En primaire, les cours sont de 8h20 à 11h20 et de 12h35 à 15h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. J'arrive à l'heure à l'école et je respecte le calendrier scolaire.
- ✓ Une fois entré(e) dans l'école, je me rends directement dans la cour du primaire.
- ✓ J'ai toujours mon carnet de correspondance dans mon cartable (si je dois aller à l'infirmerie, je l'emporte avec moi).
- ✓ Je joue dans la cour et je reste dans les limites indiquées par le marquage au sol. La présence dans les classes et les couloirs est interdite durant la récréation.
- ✓ J'utilise les ballons de mousse ou ceux autorisés par la Directrice en veillant à ne pas les diriger vers les classes.
- ✓ Je laisse à la maison les cartes à collectionner.
- ✓ Je n'apporte ni chewing-gum, ni bonbon.
- ✓ Je vais aux toilettes durant le temps de récréation. La présence dans les classes et dans les couloirs est interdite durant la récréation.
- ✓ Je me range dès la sonnerie et j'attends mon enseignant dans le calme. La montée dans les classes se déroule en silence.
- ✓ Je vais au réfectoire sans bousculade, et je me rends directement dans la cour après le repas.
- ✓ En EPS, j'ai une tenue adaptée et je porte le polo de l'école.
- ✓ Je respecte toutes mes affaires ainsi que celles de mes camarades (cartables, livres, vêtements).
- ✓ Je laisse à la maison les objets de valeur (bijoux, téléphone portable, jeux électroniques...) et les objets dangereux.
- ✓ Je suis poli(e) avec mes camarades et avec les adultes.
- ✓ Je réfléchis à ce que je dis, car mes paroles peuvent blesser.
- ✓ Je suis tolérant(e), je respecte l'autre et je m'enrichis de ses différences.
- ✓ Je ne vole rien.
- ✓ Je garde les toilettes propres sans gaspiller l'eau.
- ✓ Je respecte les lieux et je prends soin du matériel collectif.
- ✓ J'utilise les poubelles mises à ma disposition.

III. Notes et carnets

- ✓ Je montre à mes parents tous les travaux notés qu'ils soient sur le cahier du jour ou sur copie. Deux fois dans l'année, je rapporte à la maison le bulletin de notes.

IV. Sanctions

- ✓ Si je ne respecte pas ces règles, je m'expose à la sanction de l'adulte que j'accepte sans discuter (réparation, rattrapage, travail d'intérêt collectif, punition, retenue, avertissement, consigne).
- ✓ Je présente mes excuses à toutes les personnes à qui j'ai manqué de respect.

II. Respect

- ✓ J'arrive propre à l'école avec une tenue vestimentaire correcte (pas de mini-short, crop-top, maillot de foot) ; le port du survêtement est exclusivement réservé aux activités sportives.

Règlement intérieur du Collège & Lycée

L'école Saint-Erembert est un établissement catholique d'enseignement sous tutelle de la Congrégation de l'Oratoire de France. L'école ne vise pas seulement une instruction mais aussi une éducation de toute la personne. Il s'agit, par la pratique du dialogue, de transmettre aux jeunes des valeurs et des principes de vie qui les aideront à développer leur autonomie, leur libre arbitre et le sens des responsabilités tant individuelles que collectives. Toute vie sociale suppose l'adhésion de chacun à un règlement qui détermine ses droits et ses devoirs. Les règles doivent garantir un climat de confiance réciproque, des conditions de vie propices au travail, au respect de l'autre et du bien commun et à l'épanouissement de chacun. Ce règlement s'applique à toutes les activités organisées par l'école y compris à l'extérieur (sorties, stages, voyages, ...). Tous les élèves, majeurs compris, sont soumis à ce règlement.

I. Vie scolaire - l'école est un lieu d'enseignement, de travail et d'éducation

1. Présence dans l'établissement

Les cours ont lieu du lundi au vendredi entre 8h et 18h30.

a. Assiduité - Ponctualité

Tout élève a le droit d'être scolarisé. De ce fait, il a le devoir pour lui-même et par respect pour ses professeurs et camarades, d'être ponctuel et assidu à tous les cours et activités.

Ainsi :

- l'inscription à une option engage pour l'année entière.
- les horaires prévus dans l'emploi du temps doivent être respectés.

Seuls les externes sont autorisés à quitter l'établissement sur le temps du repas.

b. Circulation des élèves

En début de demi-journée et après les récréations, les collégiens se mettent en rang sur la cour pour monter en classe sous la conduite des enseignants. Les lycéens se rendent directement dans leur salle de classe.

Entre deux cours tous restent en classe. En dehors des cours, ils ne doivent pas s'attarder dans les couloirs.

Les véhicules deux roues sont obligatoirement stationnés dans le parc prévu à cet effet. Leurs utilisateurs entrent et sortent de l'école à pied, moteur coupé.

Les cours d'E.P.S peuvent avoir lieu à l'extérieur (stade, piscine, ...). Dans ce cas, les lycéens se déplacent par leurs propres moyens sous la responsabilité des familles.

c. Retards - Absences

Les retards, perturbant le bon fonctionnement de la classe, et les absences injustifiées, préjudiciables au travail de l'élève, seront sanctionnés et mentionnés sur le bulletin trimestriel.

Pour permettre à l'établissement d'assumer ses responsabilités vis à vis des familles, celles-ci doivent lui signaler l'absence de leur enfant dès la première heure. Toute absence ou retard sera justifié avec la signature des parents sur le carnet de correspondance, à présenter obligatoirement pour la reprise des cours ou l'entrée en permanence, et ce y compris pour les élèves majeurs.

Les absences supérieures à 48h pour des raisons médicales doivent être justifiées par un certificat. Les absences pour convenances personnelles ne sont pas autorisées. En cas de force majeure, le responsable de cycle doit être prévenu par écrit, au moins une semaine à l'avance. Dans ce cas, l'élève est tenu de récupérer le travail dans l'établissement en dehors des horaires habituels.

En cas d'absence d'un professeur, l'école peut organiser d'autres cours ou activités obligatoires. L'information d'une modification ponctuelle d'emploi du temps inscrite dans le carnet de correspondance doit être visée par les parents ou les responsables légaux (au moins 24h à l'avance au collège) pour permettre à l'élève de quitter l'établissement à partir de 16h au collège et avec l'autorisation du responsable de cycle.

d. Vacances

Parents et élèves sont tenus de respecter le calendrier scolaire annoncé en début d'année.

Les départs anticipés et retours différés ne sont pas acceptés.

e. Dispenses E. P. S

En cas de longue dispense, avec certificat médical (15 jours), un lycéen avec l'accord du responsable de cycle et du professeur d'EPS peut ne pas assister aux cours. Le collégien est tenu d'être présent dans l'établissement jusqu'à 16h.

En cas de dispense ponctuelle, tout élève sera présent dans l'établissement. Le responsable de cycle et le professeur d'EPS décident du maintien en cours, ou de l'envoi en salle de permanence.

2. Carnet de correspondance

Carte de circulation et de restauration

En début d'année, chaque élève reçoit un carnet de correspondance et une carte de circulation. Ces documents obligatoires sont exigibles à tout moment. Ils sont complétés, et signés par les parents ou les responsables légaux dès la rentrée. Le carnet de correspondance est le moyen privilégié de communication entre l'école et les familles. Les parents ou responsables légaux doivent le consulter et le viser très régulièrement. La carte de circulation indiquant le régime (demi-pensionnaire ou externe) de l'élève est indispensable pour toute entrée ou sortie de l'établissement.

a. Comportement en classe

Tout élève a droit à un environnement favorable au travail. Chacun sera attentif, concentré, actif et en possession du matériel nécessaire

II. Respect des personnes - l'école est un lieu d'apprentissage des règles de vie en société.

Au sein d'une communauté éducative, chacun a le droit d'être respecté et donc le devoir de respecter l'autre.

Respecter autrui c'est respecter son intégrité physique, sa personnalité, ses convictions.

Insolences, injures, menaces, violences écrites, verbales ou physiques sont proscrites et ce sur tout support.

1. La loi française

Elle doit être appliquée par tous et en tous lieux : vol, fraude, falsifications, atteinte à l'image, à la pudeur, usage et/ou possession de produits illicites, alcool, tabac, objets dangereux sont interdits dans l'école.

Tout enregistrement photographique ou sonore des personnes hors leur consentement irait contre les droits individuels de ces personnes.

Le non-respect de la loi constitue une faute grave.

2. Vie en collectivité

Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves, constitue le fondement de toute

au bon déroulement du cours. Les leçons sont régulièrement apprises, les devoirs sont faits et remis en temps voulu.

vie collective au sein de l'établissement et à ses abords. Ainsi on respectera le voisinage et évitera toute forme de nuisances.

Les élèves doivent se présenter dans une tenue propre, correcte et décente (le piercing est interdit), c'est-à-dire adaptée au lieu, à la saison et à l'activité enseignée. Tout couvre-chef est interdit ainsi que toute excentricité de nature provocante. Le port de survêtement est exclusivement réservé au cours d'EPS.

L'usage de téléphones portables et la possession de tout autre appareil multimédia ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'école ; ces appareils doivent donc être éteints dès l'entrée dans l'établissement. En cas de non-respect de cette règle les appareils seront confisqués et remis au responsable de cycle puis restitués aux parents.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

III. Respect des biens, des locaux et de la sécurité

1. Le matériel :

Les élèves veilleront au respect et à la propreté des matériels et des locaux mis à leur disposition. Il est interdit d'introduire et de consommer dans les salles de cours aliments ou boissons.

Les manuels scolaires ou du CDI prêtés aux élèves seront restitués en bon état ainsi que tout autre matériel pédagogique (audiovisuel, informatique, sportif...).

Les jeux violents, dangereux, brimades, chahuts sont prohibés dans l'enceinte de l'établissement. L'utilisation de ballons et balles durs est interdite en dehors des heures d'EPS.

2. Objets personnels et argent de poche :

Les élèves sont responsables de leurs affaires. Ils ne doivent apporter ni objet, ni vêtement de valeur, ni somme d'argent importante. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Les élèves veilleront eux-mêmes à leurs affaires (cartables, vêtements...). Leur marquage est vivement recommandé. Les objets trouvés non réclamés sont remis à des œuvres caritatives en fin de trimestre.

3. Exercices d'évacuation incendie :

Des exercices d'évacuation ont lieu régulièrement. Les élèves doivent se conformer aux consignes d'incendie et d'évacuation données par les responsables et affichées dans chaque salle.

Les élèves ne circuleront pas sur les zones de stationnement.

4. Les salles spécialisées :

a. Infirmierie

Pendant un cours, avec l'autorisation de l'enseignant et accompagné, un élève peut se rendre, pour un motif valable, à l'infirmierie.

En cas de maladie, d'accident ou de blessure, seuls les premiers soins sont donnés par l'établissement. **Tout problème de santé grave doit être impérativement signalé et pourra donner lieu à la signature d'un protocole.**

Lorsqu'un élève est accidenté, les infirmières sont les seules à pouvoir évaluer le degré de gravité de la situation. Si l'état du blessé le nécessite, il est transporté au service d'urgence de l'hôpital par le SAMU ou les pompiers. La famille en est aussitôt informée.

b. Les salles informatique et multimédia

Chaque élève s'engage à respecter les règles d'utilisation de l'outil informatique et Internet (cf. Charte Informatique) et les règlements de chaque salle spécialisée (CDI, permanence, amphithéâtre, salle de projection, ...).

c. Les laboratoires de Sciences Physiques et Sciences de la Vie et de la Terre du bâtiment Newman

Pour respecter le travail en cours, les élèves attendent leur professeur en haut de l'escalier avant d'accéder aux laboratoires dans le calme. En raison de la manipulation de produits corrosifs, le port d'une blouse en coton peut être exigée pour les TP de Technologie, Sciences de la Vie et de la Terre et de Sciences Physiques.

d. Restaurants scolaires

La carte de circulation sert aussi pour la restauration. En cas de perte, elle sera facturée à la famille. Exceptionnellement en cas d'oubli, le responsable de niveau remettra à l'élève un billet

d'accès provisoire. Cette carte est personnelle et ne peut être prêtée. Chacun veillera au respect de la propreté de la salle de restauration et évitera tout gaspillage.

IV. Contrôle de l'activité scolaire : les bulletins et relevés de notes

Chaque trimestre, les familles reçoivent par la poste deux relevés de notes et le bulletin

trimestriel. Ce dernier est à conserver car aucun duplicata ne sera délivré.

V. Sanctions

Autant qu'il est possible les élèves appliqueront ce règlement par autodiscipline.

Les défaillances peuvent être le plus souvent réglées par un dialogue direct. Cependant les manquements graves ou répétés aux règles et aux obligations feront l'objet de sanctions. Celles-ci ont un but éducatif : rappeler le sens et l'utilité de la loi et les exigences de la vie en collectivité, amener l'élève à s'interroger sur sa conduite, et à prendre conscience des conséquences de ses actes, à adopter une attitude plus responsable.

Les sanctions respectent la personne et sa dignité. Elles sont motivées, expliquées et graduées en fonction de la gravité des faits. Elles sont individuelles et prennent en compte le degré de responsabilité de l'élève, son âge, ses antécédents disciplinaires, son implication dans les faits reprochés. Dans certaines situations, on privilégiera une mesure de réparation.

1. les sanctions disciplinaires.

Elles peuvent être prononcées par les personnels de direction, d'éducation, de surveillance et par les enseignants. Elles concernent certains manquements aux obligations des élèves et les perturbations apportées à la vie de la classe et de l'établissement. Il s'agit :

- ✓ d'observations orales ou écrites avec obligation de signature des parents ou responsables légaux.
- ✓ d'un travail supplémentaire
- ✓ d'une heure de retenue* avec un travail supplémentaire. Elle s'effectue après les cours.
- ✓ d'une consigne* de deux heures avec travail supplémentaire est la conséquence d'un manquement aux règles de comportement et de travail ou à l'accumulation des sanctions précédentes. Elle s'effectue le samedi matin ou le mercredi après-midi, et elle ne peut être reportée que par le responsable de niveau.

- ✓ les parents en sont informés par un bulletin qui doit être signé et présenté au responsable de niveau la veille de la convocation.
- ✓ d'un travail d'intérêt général impliquant une participation constructive de l'élève à la vie de la communauté scolaire ou une mesure de réparation.
- ✓ d'un conseil d'éducation. Sous l'autorité du responsable de cycle, il peut réunir le professeur principal, d'autres professeurs, le responsable de niveau, un élève délégué, l'élève concerné et un de ses parents. Par exemple, trois consignes ou une faute grave peuvent provoquer un conseil d'éducation. Un contrat de travail et/ou de comportement peut être établi. Le conseil d'éducation est suivi d'un courrier aux familles.

2. le conseil de discipline

En cas de manquements graves aux obligations des élèves, de mise en danger d'autrui ou de détérioration intentionnelle de matériel collectif, le chef d'établissement convoque cette instance et la préside.

Il comprend, outre le chef d'établissement, l'aumônier, le responsable de cycle, le professeur principal et des professeurs de la classe, le responsable de niveau, deux parents correspondants, deux élèves délégués, l'élève concerné et ses parents ou responsables légaux.

C'est une procédure exceptionnelle, individuelle, non publique. Seules les personnes prévues par le règlement ou convoquées particulièrement par le chef d'établissement y sont admises. Après lecture des faits reprochés, le conseil de discipline entend tous les participants puis délibère en l'absence de l'élève et de sa famille. Après consultation des différents membres du conseil, la décision finale, qui peut prendre la forme d'une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement, revient de droit au chef d'établissement.

VI. Objectif et mise en œuvre

Le Père Laberthonnière, oratorien, rappelle que « **L'autorité est au service du jeune** » (théorie de l'Éducation) et la Charte éducative de l'Oratoire :

« **Éduquer un jeune, c'est le vouloir libre et responsable** ».

**Chaque élève, chaque adulte est responsable
de la mise en pratique de ce règlement.**



Charte informatique

Annexe du règlement, cette charte s'applique à tous les élèves utilisant le matériel informatique de l'établissement. Elle précise les droits et obligations que l'établissement et les utilisateurs s'engagent à respecter. Elle est extraite de la charte officielle établie et recommandée par le ministère de l'Éducation Nationale. Le chef d'établissement veille au bon respect de la présente charte dans l'établissement.

JE DOIS :

- **Respecter** les locaux et le matériel
- Me connecter avec l'identifiant de ma classe ou celui réservé à certaines disciplines (ex : technologie, CDI)
- **Demander** l'autorisation avant d'imprimer
- Respecter les **droits d'auteurs** (citer les sources précises de mes documents)
- **Enregistrer** mes documents sur le serveur de fichiers et seulement (uniquement) dans le répertoire prévu
- **Fermer** les logiciels utilisés lorsque j'ai terminé mon travail
- **Signaler** à l'adulte responsable tout dysfonctionnement éventuel du matériel, de la connexion Internet ou d'un logiciel
- **Éteindre** l'ordinateur par « démarrer/arrêter » en partant

JE PEUX :

- **Utiliser** les postes du CDI pour préparer un travail informatique, quelle que soit la matière concernée, mais priorité sera donnée aux élèves qui font de la recherche documentaire. Les logiciels autorisés sont ceux déjà installés sur les ordinateurs.

JE N'AI PAS LE DROIT DE :

- **Dégrader** le matériel informatique de l'établissement
- Me connecter avec un **identifiant** qui n'est pas celui de ma classe ou de la matière concernée
- Utiliser personnellement un support extérieur tel que : C.D., D.V.D., clef U.S.B., lecteur MP3, sans vérification et autorisation par le professeur responsable
- **Modifier** ou supprimer un fichier qui ne m'appartient pas
- Utiliser une messagerie instantanée (« chats », forums de discussion)
- Consulter ou rédiger mon **courrier électronique** personnel
- Consulter des **sites** qui n'ont aucun rapport avec le travail demandé dans le cadre scolaire ou non autorisés par un adulte
- **Télécharger** des fichiers ou installer des programmes
- Consulter des sites commerciaux, pornographiques ou xénophobes, ou tout autre site jugé **inapproprié**
- Faire une **commande** sur Internet, m'inscrire à un concours, ou répondre à un sondage
- Faire des **jeux**

Accès Internet

L'accès Internet n'est utilisé que dans le cadre de recherches pédagogiques à la demande d'un professeur.

L'établissement dispose d'un accès de filtrage de contenus et s'accorde le droit de consulter à distance et à tout moment l'utilisation des postes informatiques par le contrôleur réseau, ainsi que le droit d'interrompre la session en cours d'utilisation.

**Utiliser l'informatique dans un établissement scolaire
c'est la liberté partagée encadrée**

Utilisation des tablettes et des pc portables

Des tablettes et pc portables, propriété de l'établissement, peuvent être utilisés ponctuellement à la demande des professeurs avec une connexion wifi. L'élève est responsable de ce matériel et veillera à le restituer dans l'état dans lequel il l'a trouvé. L'élève s'engage en outre à signaler toute anomalie (logicielle ou dégât physique) constatée sur ce matériel.

Découvrir, grandir, s'épanouir et servir

Choisir un engagement spirituel et solidaire

S'ouvrir au monde et développer son sens critique

Partager des temps communs

Se connaître et s'aimer

Grandir dans l'amour et le respect de l'autre

Développer son intériorité

S'ouvrir à la culture religieuse

Vivre dans la joie

S'émerveiller

Cheminement Humain

Accueillir

Etre et savoir-être

« Que veux-tu que



Saint-Érembert
ÉCOLE • COLLÈGE • LYCÉE

dans la tradition éducatrice oratorienne

Servir le prochain

Répondre à l'appel de Dieu

Célébrer le Christ en communauté

Proclamer sa foi avec joie

S'accueillir comme le Christ accueille

Goûter à la joie des sacrements

Lire, découvrir et méditer la
Parole de Dieu

Vivre en amitié avec le Christ

Se savoir aimé
de Dieu

Vivre l'intergénérationnel

« je fasse pour toi ? »

(Luc 18,41)



La pastorale 2025-2026 à Saint- Erembert

La mission éducative se fonde sur la pédagogie du Christ.

Elle déploie : - une attention (*Que veux-tu que je fasse pour toi ? Lc 18,35-43*)

- Un appel toujours personnel (*Viens et vois... Jn 1,46*)

- Une confiance en chacun (*Lève-toi, va...Ac 9-11*)

- Une promesse d'accompagnement (*Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde (Mat 28, 16-20)*

(statut de l'enseignement catholique)

LA PASTORALE EN PRIMAIRE

Le projet d'animation Pastorale s'inscrit concrètement dans le quotidien des élèves dès le primaire et notamment dans leur emploi du temps par une heure de Pastorale par semaine. Celle-ci est animée par les professeurs des écoles, le coordinateur pastoral et des parents bénévoles.

« Au service de l'homme et de son éducation, l'Eglise manifeste qu'elle porte sur toute personne un regard d'espérance. Conformément à la mission qui lui a été confiée par le Christ, elle s'adresse à tous les hommes et à tout homme ; aussi, par choix pastoral, l'école catholique est-elle ouverte à tous, sans aucune forme de discrimination. » (article 10 des statuts de l'enseignement Catholique)

Ainsi, soucieuse de respecter les convictions religieuses de chaque élève accueilli, l'école propose aux parents deux parcours distincts pour leur enfant :

- La Formation humaine et spirituelle ou culture religieuse
- L'éveil à la foi ou la catéchèse selon le niveau scolaire.

Cheminement chrétien

Jean-Paul II dans son exhortation apostolique sur la catéchèse en 1979 affirmait que **« le but définitif de la catéchèse est de mettre quelqu'un non seulement en contact mais en communion, en intimité avec Jésus-Christ. »**

Les CP et CE1 Primaire bénéficient de l'éveil à la foi avec une 1ère annonce pour découvrir qui est ce Jésus qui nous invite à le suivre et qui nous fait vivre puis ils parcourent la Bible de l'ancien au nouveau Testament pour une initiation à la Parole de Dieu et découvrir l'action de Dieu et son interaction avec les hommes dans le temps et dans l'histoire. La catéchèse est ce chemin proposé par l'Eglise pour découvrir la richesse d'être chrétien et pour grandir dans la foi : **« la catéchèse est ce que la communauté chrétienne propose à ceux qui, librement veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi. »** TNOC p. 27

Celle-ci commence au CE2. La méthode choisie pour les accompagner est en cohérence avec le projet d'animation Pastorale :

- Elle se base sur la Parole de Dieu pour la lire, la découvrir, la méditer.

- Propose des célébrations pour : célébrer le Christ en communauté.

- Invite l'enfant à comprendre que la Parole de Dieu s'actualise dans sa propre vie et lui permet de vivre en amitié avec le Christ et Proclamer sa foi avec joie.

En conformité avec la charte oratorienne et le projet d'animation pastorale, des échanges intergénérationnels se font entre petits et grands. Ainsi les élèves de 3^e accompagnent l'éveil à la foi des CP/CE1 et les élèves de 2nde animent les temps de préparation à la 1^{ère} Communion des CM1.

Pour la vie sacramentelle, nous aidons les parents à lancer l'accompagnement au sacrement du Baptême par leur Paroisse respective. Nous préparons les élèves au sacrement de l'Eucharistie à partir du CM1.

Nous faisons en sorte que chaque année les élèves du Primaire vivent un projet ou un temps fort en Pastorale par an comme par exemple des actes de solidarité, une collaboration avec la Paroisse de proximité, visite et découverte d'un lieu de culte...

La formation humaine et spirituelle

Nous initions les élèves à la culture religieuse dès le CP lors des séances hebdomadaires et des temps forts pendant l'année pour :

- Leur faire connaître les racines chrétiennes de notre société et de notre civilisation.
- Les aider à regarder les autres et le monde autrement.
- Leur proposer une ouverture aux autres religions.
- Les aider à s'ouvrir à l'intériorité.
- Leur permettre la découverte de sources bibliques.
- Leur présenter l'histoire et la vie des chrétiens d'aujourd'hui.
- Les initier à la connaissance des temps liturgiques chrétiens.

Vos interlocutrices :

Marie Quenot - Coordinatrice pastorale primaire
01 39 21 58 17

Sophie Bernard - APS - 01 39 21 58 39

LA PASTORALE AU COLLÈGE

Le projet d'animation pastorale s'inscrit dans la continuité de la Charte éducative de l'Oratoire de France, notre organe de tutelle et du projet d'établissement de Saint-Erembert.

Ce projet déploie les conditions de transmission de la foi chrétienne, dans le respect de la liberté religieuse et de la conscience des élèves et des familles.

La pastorale au collège accueille tous les élèves, catholiques ou non, chrétiens ou non.

Elle propose :

- un parcours permettant « **un cheminement chrétien** » pour tout jeune souhaitant découvrir le Christ et grandir dans la foi en Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit (sur inscription).

- des temps forts, obligatoires, favorisant « **un cheminement humain et spirituel** », chemin de croissance en humanité dans une inlassable recherche de vérité et d'amour.

Cette mission pastorale ne peut se réaliser qu'avec l'appui et la participation de tous les membres de la communauté éducative de Saint-Erembert. Lycéens, parents, personnels et professeurs.

Cheminement chrétien

Lors de ces années de collège, la pastorale se propose d'accompagner vos enfants dans **la découverte et l'approfondissement de leur foi dans le Christ**.

Ce temps d'initiation chrétienne se déploie autour de la **Parole de Dieu** et selon le calendrier liturgique : à partir d'un texte de la Bible, ancien ou nouveau testament, il permet d'aborder des questions essentielles, d'échanger et de partager des réponses, d'assimiler des valeurs, de découvrir des vérités... toujours dans le plus grand respect de « chacun dans son unicité, son originalité et sa complexité ».

En 6° : les jeunes sont invités à vivre, en équipe, un cheminement avec le Christ, en suivant le parcours « En chemin vers le Messie ». Cet itinéraire suscite chez eux la curiosité et le questionnement, éveille à la connaissance de Dieu, conduit à la prière et à la conversion et appelle à vivre en Église.

En 5° : les jeunes vont approfondir la Parole de Dieu du Nouveau Testament afin de comprendre qu'en lui tout l'Ancien Testament trouve son sens plénier selon l'antique formule : « *L'Ancien Testament est dévoilé dans le Nouveau* ». Ce parcours parachève leur préparation à **la profession de foi**, en s'appuyant sur deux grands temps forts, un temps de réconciliation avec la paroisse de Saint-Germain et la retraite de deux jours à Notre-Dame de l'Ouÿe avec le Père Jérôme Prigent, notre prêtre référent.

En 4° : le parcours « Quand l'art me parle de Dieu » les invite à observer et à méditer la Parole de Dieu en commençant par la découverte d'une œuvre d'art sacré (peinture, icône, vitrail ou sculpture).

En 3° : Accompagner les élèves de CP et CE1 en binôme sur leur parcours d'éveil à la foi, formation humaine et spirituelle sur des sujets proches de leurs préoccupations, en y incluant une approche chrétienne qui leur permettra de vivre leur foi dans le monde actuel.

Cheminement humain et spirituel 6°, 5°, 4°, 3°

Pour favoriser ce cheminement humain et spirituel, sont organisés pour tous :

- **Deux temps forts obligatoires par niveau** qui ponctuent l'année, en grand groupe, par niveau : film/débat, témoignages/questions-réponses, à la découverte de thèmes notamment de **culture religieuse**. Ils y découvriront des hommes et des femmes témoins de la paix, de leur foi ou de leur engagement envers leur prochain qui ont marqué l'histoire de l'humanité.

Des rassemblements fraternels et des retraites :

En 6° « Un jour à Lisieux ».

En 5° La retraite de profession de foi à Notre-Dame de l'Ouÿe.

En 4° et en 3° FRAT de Jambville (week-end de la pentecôte.)

Vos interlocutrices :

Inès d'Aboville - Coordinatrice collège
01 39 21 58 19

Sophie Bernard - APS - 01 39 21 58 39

LA PASTORALE AU LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Grandir, s'épanouir et servir dans la tradition oratorienne

Une année d'engagement et de service proposée à tous nos lycéens !

Notre rôle est de les accompagner, de les guider et de les écouter en toute bienveillance.

Différentes propositions sont mises en place afin que chacun y trouve un sens selon ses convictions, ses envies et son emploi du temps.

Pour chaque niveau, deux rencontres obligatoires de formation humaine et spirituelle, temps forts de réflexion dans l'année, choisis en concertation avec les professeurs qui leur permettront de réfléchir et de se positionner sur des questions sociétales actuelles.

En seconde

Cheminement chrétien

- Sacrement de la confirmation en lien avec l'église Saint-Germain.
- Intergénérationnel : préparation des élèves de CM1 à la première communion.
- Préparation des messes de l'année et animation musicale.
- Formation et approfondissement de la foi Une fois par mois

Cheminement humain

- Visites aux personnes âgées de la maison des Augustines (assister ponctuellement à une messe dans l'année, aider au service des repas, animer un après-midi jeux et goûter,).
- Animation d'ateliers pour des enfants en lien avec le patronage de Saint-Germain-en-Laye le mercredi à partir de 13h, tout l'après-midi sur des créneaux de 1 ou 2 heures.

En première et en terminale

Cheminement chrétien

- Intergénérationnel : accompagnement hebdomadaire des 6^e et 5^e sur leur parcours pastoral.

POUR TOUS :

la préparation aux sacrements d'initiation : le baptême (en lien avec votre paroisse, la première communion, et la confirmation, peut être prévue pour chaque jeune qui en fait la demande

Actions diverses de tous les élèves de chaque niveau au profit des associations soutenues par la pastorale (service au bol de riz, à la banque alimentaire, vente de gâteaux et de crêpes...)

Tout au long de l'année, sur chacun des niveaux, l'équipe pastorale et tous les jeunes sont accompagnés par le père Jérôme Prigent, prêtre oratorien.

- Table ronde 4 fois dans l'année : Echange sur des sujets choisis avec le père Prigent d'un point de vue sociétal, philosophique et spirituel.

- Préparation des messes et animations musicales des différentes célébrations.

- Partage d'évangiles en petit groupe.

Cheminement humain

Engagements et services

- Tutorat auprès des jeunes collégiens (en concertation avec les professeurs et les familles.

- Collecte de denrées alimentaires et produits d'hygiène en période de l'Avent et du Carême pour l'association « l'Arbre à Pain ».

- Un dimanche par mois sur la base du volontariat et par groupe de 4 jeunes, proposition de service aux « Blancs manteaux » à Paris. (Préparation des repas, service à table et rangement).

Vos interlocutrices :

Sophie Bernard (Adjointe Pastorale Scolaire) :

06 86 08 63 14

Frédérique Delaunay : 01 39 21 58 35

Sophie Bernard : 01 39 21 58 39

Bibliothèque Primaire

La bibliothèque du primaire est ouverte à tous les enfants du CP au CM2 en demi-classe selon un planning préétabli.

La bibliothèque offre un choix de plus de 3700 références réparties entre romans, documentaires, bandes dessinées, albums...

Chaque élève peut emprunter trois ouvrages pour une durée de deux semaines (exception : les bandes dessinées et les dictionnaires).

L'activité se partage entre le prêt de livres, l'initiation à la recherche documentaire et la lecture.

D'autre part, la bibliothèque accueille sur la base du volontariat les élèves souhaitant travailler leurs exposés ou tout simplement lire. Les mardis, les jeudis et vendredis de 12h15 à 12h45, 465 élèves ont ainsi bénéficié de ce dispositif.

Un nouvel espace sera dédié à la pastorale où les enfants pourront trouver des ouvrages religieux.

Documentaliste :

Edwige Grangier - 01 39 21 58 16

CDI Collège et Lycée

Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est un lieu d'ouverture culturelle, de recherche d'information et de lecture.

Doté d'un projet documentaire, il s'inscrit dans le projet d'établissement. En liaison avec l'équipe de direction, l'équipe enseignante et la Vie Scolaire, il doit contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves. Il est géré par des enseignants documentalistes dont la mission est :

- de concevoir et mettre en œuvre la politique documentaire pour l'établissement ;
- de contribuer à former les élèves à la maîtrise de l'information ;
- de mettre à disposition des ressources et d'organiser la diffusion de l'information utile au sein de l'établissement ;
- de faciliter l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif et culturel.

Ressources

Le CDI met à la disposition de tous les élèves et équipes pédagogiques de nombreuses ressources documentaires.

Le CDI Collège compte environ 5000 ouvrages répartis en livres de fiction (romans, BD, mangas) et documentaires, ouvrages de référence, manuels scolaires). Il est possible d'emprunter trois documents pendant une durée de trois semaines. Les bandes dessinées sont à lire sur place.

17 titres de périodiques sont également disponibles. Une vidéothèque comprenant 220 DVD pédagogiques est à la disposition des professeurs.

Le CDI Lycée compte environ **4000 ouvrages** (Romans, B.D., documentaires, ouvrages de référence, manuels scolaires) et une **trentaine de titres de périodiques en accès libre**.

Des dossiers thématiques viennent compléter ces différentes ressources.

Un espace dédié à l'orientation propose de nombreuses brochures de l'ONISEP, les publications de l'Etudiant et les fiches métiers du CIDJ.

Le portail documentaire en ligne « E-sidoc » permet une recherche simple et efficace sur l'ensemble des ressources documentaires de l'établissement.

Accessible depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet, la recherche de documents sur ce portail peut se faire en dehors du C.D.I., facilitant ainsi le travail des élèves.

Pour trouver E-sidoc, rendez-vous sur le site de Saint-Erembert « rubrique CDI » ou à cette adresse : <http://0783286y.esidoc.fr/>

Règles et fonctionnement

Le C.D.I. est un lieu de lecture et de recherche. Les élèves doivent avoir l'attitude adaptée à ce lieu et respecter l'atmosphère studieuse et silencieuse.

Le C.D.I. est ouvert à tous ; il est placé sous la responsabilité des documentalistes.

Pour le confort de tous, les élèves doivent respecter quelques règles :

- Déposer les cartables à l'entrée du CDI et s'inscrire sur la feuille de présence
- Travailler dans le calme et respecter le silence.
- Limiter les déplacements aux nécessités du travail de recherche documentaire
- Respecter les horaires de début et fin de cours. Nourriture, boisson, téléphone sont interdits au C.D.I. Les ouvrages et périodiques peuvent être empruntés sauf les derniers numéros publiés et les documents exclus du prêt (BD, manuels scolaires, dictionnaires, encyclopédies). Tout document perdu ou endommagé doit être remplacé à l'identique.

Des postes de consultation sont mis à la disposition des élèves pour la recherche documentaire.

L'accès à Internet nécessite l'autorisation préalable du professeur ou de la documentaliste. (cf la charte informatique de l'établissement).

Impressions et photocopies sont autorisées au C.D.I. (0.10 cts la copie)

Un nouvel espace pastoral à disposition :

- Livres
- BD
- DVD

Documentaliste collège : Mme Pitot

Documentaliste lycée : Mme Thiercelin

Aides documentalistes : Edwige Grangier, Aurélie Martin

Structure pédagogique de l'Établissement

École primaire – 222 élèves

8 classes 1 CP – 1 CE1 – 1 CE2 – 2 CM1 – 3 CM2

Collège – 784 élèves

24 classes 6 classes de chaque niveau : 6^{ème}/5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}

Lycée Général – 692 élèves

22 classes 8 classes de 2^{nde} – 7 classes de 1^{ère} – 7 classes de terminale

Lycée Technologique – 111 élèves

4 classes 2 classes de 1^{ère} – 2 classes de terminale

Lycée Professionnel – 127 élèves

6 classes 2 classes de 2^{nde} – 2 classes de 1^{ère} – 2 classes de terminale

Personnel

8 membres de direction

135 enseignants

66 personnels administratif, économique et social

Équipement pédagogique

1 amphithéâtre de 100 places

1 salle audiovisuelle et de conférence et de spectacle

2 salles de restauration

2 CDI (centre de documentation et d'information)

9 laboratoires de sciences (physique et SVT)

4 laboratoires d'électronique

2 salles informatique

56 salles équipées de tableaux numériques

2 salles de technologie

1 salle d'arts plastiques

1 salle d'éducation musicale

3 salles de sport - Gymnase - Agrès - Dojo

Engagement financier 2025-2026

TARIFS :	Coût annuel
Contribution familiale (1)	
École	1 824 €
Collège – Lycée Général et Technologique	1 937 €
Lycée Professionnel	1 211 €
Entraide volontaire (2)	65 €
ASELY (solidarité des établissements du diocèse de Versailles)	58 €
APEL	31 €
École	
Langues Vivantes CE2	66 €
Initiation anglais ou allemand	
Langues Vivantes CM1-CM2 au choix anglais ou allemand	111 €
Pack fournitures : entre 20 et 50 euros selon niveau, sera confirmé à la rentrée	
Budgets culturels par élève	
École	75 €
Collège (dont carnet de bord)	85 €
Lycée Général, Technologique et Professionnel	75 €
Divers	
Carte de circulation élève (Collège-Lycées)	5 €
Repas self occasionel	9,1 €
Polo St Erembert (du CP à la 3 ^{ème})	16 €
2 T-shirt Sport 6 ^{ème}	22 €
Journée Cohésion Rentrée (6 ^{ème} ; 2 ^{nde} C ^{ale} /Pro.)	30 €
Pochette Smartphone (Collège)	25 €
Casier (5 ^{ème} -4 ^{ème} -3 ^{ème})	10 €
PSC (4 ^{ème})	40 €

RÉDUCTIONS :

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont présents simultanément à Saint-Erembert, les abattements suivants sont appliqués automatiquement sur les frais de contribution familiale :

- 30 % pour le troisième enfant
- 75 % pour le quatrième enfant
- Gratuit pour le cinquième enfant et les suivants.

AIDE FINANCIÈRE :

Pour les familles rencontrant des difficultés financières, le fond d'entraide constitué de la participation volontaire des familles peut vous permettre de recevoir une bourse d'entraide. Le formulaire de demande de cette bourse est à retirer auprès de la comptabilité Familles.

L'ensemble des frais de scolarité sera prélevé mensuellement.

Des factures complémentaires seront émises en cours d'année (cahier d'activités, activités périscolaires...)

En cas de retrait d'un élève par ses parents sans l'accord préalable de la Direction de l'école, le trimestre commencé est dû.

- (1) Comprend l'assurance scolaire-extrascolaire obligatoire et la pochette photos.
- (2) L'entraide volontaire annuelle de 65 euros par famille est portée sur la note de frais. Votre contribution permet de constituer un fond de solidarité en faveur des familles rencontrant des difficultés financières. Ce geste de solidarité n'a pas un caractère obligatoire, aussi si vous ne souhaitez pas contribuer, merci de nous en informer.

RESTAURATION SCOLAIRE		Coût annuel	Coût annuel
ÉCOLE		COLLÈGE / LYCÉE GÉNÉRAL / LYCÉE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE	
Coût forfaitaire pour :		Coût forfaitaire pour :	
1 repas/semaine	269 €	1 repas/semaine	277 €
2 repas/semaine	537 €	2 repas/semaine	553 €
3 repas/semaine	805 €	3 repas/semaine	830 €
4 repas/semaine	1075 €	4 repas/semaine	1 107 €
		5 repas/semaine	1 382 €

FACTURATION ET RÈGLEMENTS : la note de frais annuelle précisera les échéances de paiement et sera consultable sur le site www.ecoledirecte.com dès le 1^{er} octobre 2025. Les échéances pourront varier en fonction des frais engagés durant l'année pour votre enfant (activités, livres, frais de réinscription...)

Les règlements, terme à échoir s'effectueront :

- **Soit par Prélèvements mensuels** au rythme de 9 mensualités du 5 octobre 2025 au 5 juin 2026
 - **Soit par Carte Bancaire CB sur Ecole directe** au rythme des 9 échéances du 1^{er} octobre 2025 au 1^{er} juin 2026
- A cela s'ajoute le règlement du solde de votre compte mi-juillet 2026.

RESTAURATION SCOLAIRE

Modalités d'inscription au self : Le choix des jours se fait en début d'année et pour l'année entière. Les jours de demi-pension ne pourront pas être permutés. Un élève peut s'inscrire à 1, 2, 3, 4 ou 5 repas par semaine, il est demi-pensionnaire et paie le forfait correspondant. Toute absence justifiée supérieure à 5 jours consécutifs donnera lieu à un remboursement par repas non pris de 5,00 € en primaire et 5,50 € en secondaire.

Le carte de circulation perdue ou détériorée sera remplacée moyennant la somme de 5 € facturé à la famille.

BAC Technologique STI2D

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

La classe de première STI2D est accessible après une seconde générale, une première générale ou une 1^{ère} année de bac pro électronique (éventuellement électrotechnique).

L'enseignement, d'environ 32 heures par semaine, se fait pour moitié du temps en demi- groupes (14 élèves), ce qui permet un suivi «personnalisé» de chaque élève.

Cette filière résolument scientifique convient à des élèves souhaitant mettre en pratique la théorie vue en cours : Physique, Electronique, etc. (10 h de TP électronique et informatique par semaine).

Le pourcentage de réussite au bac varie selon les années entre 90 et 100 %.

Choix d'une option en Terminale

SIN : Systèmes d'Information et Numérique

La STI2D s'adresse aux élèves ayant un niveau moyen/bon en 2nde générale et souhaitant poursuivre leurs études dans un domaine pluri-technologique (électronique, informatique, mécanique, optique, acoustique...) avec une spécialité de traitement de l'information numérique (protocole de transfert WIFI-USB-RF-VIDEO, réseaux informatiques, robotique, programmation, codage numérique, image et son).

ITEC : Innovation Technologique et Eco-Conception

Cette spécialité explore l'étude et la recherche de solutions techniques innovantes relatives aux produits manufacturés en intégrant la dimension design et ergonomie. Elle apporte les compétences nécessaires à l'analyse, l'éco conception et l'intégration dans son environnement d'un système, dans une démarche de développement durable (utilisation de logiciels 3D, imprimantes 3D, conception et réalisation d'objets, connaissance des matériaux, développement durable).

Pour cette filière, la poursuite d'études de nos anciens élèves est la suivante :

BAC + 5 :

École d'ingénieur après classe préparatoire TSI Ecole d'ingénieur à classe préparatoire intégrée Formation d'ingénieur en alternance
Ecole d'ingénieur après un BAC + 2, BAC + 3

BAC + 3 :

Licences professionnelles, bachelors...

BAC + 2 :

BUT GEII (Génie Electronique et Informatique Industrielle)
BUT GTR (Génie des Télécommunications et Réseaux)..
BTS SN (Systèmes Numériques)
BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)
BTS ATI (Assistant Technique d'Ingénieur)
BTS Technico-commercial...

Divers :

Ecole de son, de cinéma, d'architecture, 3D, de commerce...

Les filières IUT et BTS permettent la poursuite d'études pour les bons élèves. Ces filières peuvent être suivies en alternance.

D'anciens élèves de Saint-Erembert, après Maths sup TSI, ont intégré :

- Centrale Paris
- Télécom Paris Sud
- ESTP
- Central Nantes
- Paritech,
- Arts et Métiers

Bac Professionnel CIEL

Le baccalauréat professionnel « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique » (CIEL) est un diplôme de niveau 4 qui a pour objet de former des techniciennes ou techniciens capables d'intervenir dans les processus de réalisation et de maintenance de produits électroniques, dans la mise en œuvre de réseaux informatiques, et dans la valorisation de la donnée en intégrant les enjeux de cybersécurité.

Les compétences professionnelles construites doivent permettre au titulaire de ce diplôme d'évoluer dans des environnements caractéristiques de l'usine 4.0, appréhender les technologies matérielles et logicielles des produits, des réseaux intelligents et intervenir dans l'exploitation de données.

Taxe d'Apprentissage

Soutenez-nous directement

Taxe d'apprentissage

Les entreprises doivent se connecter à la plateforme SOLTéA et désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations qu'ils souhaitent soutenir.

Trouvez-nous sur SOLTéA en sélectionnant **LP PR SAINT EREMBERT** ou par :
notre **SIRET : 390 624 468 00059** ou notre **code UAI : 0781856U**

Notre Lycée professionnel

Le lycée professionnel Saint-Erembert est orienté vers les métiers à fort potentiel technologique : cybersécurité, l'informatique et les réseaux, la robotique, la conception 3D...

La filière que nous proposons :

- **Bac professionnel CIEL** (Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique).

Nos dernières réalisations

Les cotisations de Taxe d'apprentissage reçues nous ont permis :

Le renouvellement de matériels informatiques pour les salles de cours

L'achat de matériels divers (projet didactique, matériel de soudure, composants)

Nos projets pour 2025/2026

Achat pour le Fablab

Équipement en matériel Informatique de 2 salles DAVP pour être conforme au bac pro CIEL.

Achat de matériel divers (projet didactique, composants)

Informations & Modalités de versement

Pour toute information complémentaire, contacter :

Géraldine de NEDDE : gdenedde@saint-erembert.com 01 39 21 58 10

Résultats aux examens 2025

Brevet des collèges					
	Reçus/Effectifs	% Reçus	Mentions		
Année 2025	186/186	100 %	112 TB	63 B	8 AB
Année 2024	191/191	100 %	122 TB	54 B	9 AB

Bac Général					
	Reçus/Effectifs	% Reçus	Mentions		
Année 2025	204/204	100 %	61 TB*	82 B	51 AB
Année 2024	210/210	100 %	69 TB	84 B	51 AB
			204 mentions sur 210 (97%)		

* Dont 7 avec félicitations du jury

Bac Technologique (STI2D)					
	Reçus/Effectifs	% Reçus	Mentions		
Année 2025	52/52	100 %	3 TB	17 B	24 AB
Année 2024	56/57	98,2 %	1 TB	15 B	23 AB

Bac Professionnel (SN)					
	Reçus/Effectifs	% Reçus	Mentions		
Année 2025	41/43	95,34%	4 TB*	13 B	14 AB
Année 2024	45/46	97,8 %	5 TB	11 B	18 AB

* Dont 1 avec félicitations du jury



Activités périscolaires

Les modalités d'inscription aux activités vous seront communiquées fin août par Ecole Directe, les inscriptions se feront en ligne ou par formulaire.

Soutien en primaire

Dans le cadre de la réforme mise en place par l'Education Nationale, un soutien est organisé, pris en charge par l'académie.

Les heures d'activités pédagogiques complémentaires en petits groupes pour les élèves qui en ont besoin sont placées de 12h à 12h35 et/ou le mercredi de 8h30 à 10h30.

Rappel :

Ce soutien se fait sur proposition de l'enseignant avec l'accord des parents et pour une durée déterminée.

Garderie Primaire

Les élèves du primaire sont accueillis à la garderie de 17h à 18h.

Les inscriptions se font sur la fiche de renseignements remise à l'élève lors de la rentrée et sont facturées annuellement. Un accueil occasionnel est possible.

Études surveillées Primaire

L'étude se déroule chaque soir (excepté le mercredi) de 16h à 17h. Elle est surveillée par une enseignante du primaire et regroupe une quinzaine d'élèves. Les inscriptions se font sur la fiche de renseignement remise à l'élève lors de la rentrée et sont facturées annuellement. Une étude occasionnelle est possible.

Les propositions d'études à Saint-Erembert pour les collégiens et les élèves de 2nde

Le tutorat Parkours à Saint-Erembert

Les élèves de collège et de 2nde qui le souhaitent pourront être accompagnés en petits groupes de trois à cinq élèves par un tuteur, étudiant issu d'un cursus sélectif (médecine, Sciences Po, Dauphine, etc., parfois ancien élève de Saint-Erembert), directement dans les locaux de l'établissement.

Vos enfants doivent s'y engager dans un rythme régulier, quatre soirs par semaine, du lundi au vendredi, pour une séance de 1h30,

dans la suite immédiate de la fin de journée de cours.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site www.parkours.fr

L'étude surveillée

Saint-Erembert proposera également à partir de septembre une étude surveillée en salle de travail silencieuse.

Cette étude se déroulera les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 18h.

Cette étude est une proposition intermédiaire entre le Tutorat Parkours (tuteur et petit groupe de 4/5 élèves) et la totale autonomie de votre enfant. Elle assurera à l'élève un temps totalement consacré à son travail personnel dans un cadre propice au travail.

Les inscriptions se feront par trimestre avec au choix un jour, deux jours, trois jours ou quatre jours.

Chorale du collège

Atelier gratuit pris en charge par le Rectorat.

Cet atelier exige de la part des jeunes un engagement régulier tout au long de l'année.

Pour tout renseignement et inscription, contacter le professeur de musique à la rentrée de septembre.

Échecs

Après l'apprentissage des règles de ce jeu millénaire, les cours alternent entre la découverte de principes simples de stratégie et une pratique ludique.

Chaque élève peut ainsi développer des qualités de concentration et de patience, propres à favoriser sa scolarité. Pour valider les connaissances et donner une dimension officielle à ces cours, il sera proposé en fin d'année le passage d'un examen permettant l'obtention d'un diplôme reconnu par la Fédération des Échecs. Cours avec un intervenant habilité par la Fédération Nationale des Échecs.

Club de Judo

Venez nombreux nous rejoindre sur les Tatamis.
Horaires : Les lundis et vendredis après les cours (créneaux à voir à l'inscription)

Renseignements et inscriptions à la rentrée

Initiation aux premiers secours

Formation des élèves de 4^{ème} au PSC, premier diplôme de Prévention et de Secours Civiques (gestes de premiers secours). Nos professeurs d'EPS (moniteurs PSC) forment aussi les 2^{ndes} professionnelles et les lycéens volontaires.

Option musique

Une option musique avec possibilité de préparer l'épreuve du baccalauréat est ouverte à Saint-Erembert à tous les élèves musiciens du lycée général et technologique (surtout 1^{ère} et terminale).

Option arts plastiques

L'option art plastiques se déroule le mercredi après-midi sur une durée de deux heures. Tous les élèves du lycée général et technologique, ainsi que les élèves de 3^{ème} intéressés par un approfondissement de leurs connaissances en histoire de l'art et une diversification de leur pratique sont invités à s'y inscrire. Le choix de cette option est avant tout un enrichissement personnel afin de cultiver un esprit créatif et singulier ouvert aux autres et à différents possibles.

Atelier de philosophie

En fin de classe de seconde, les élèves doivent choisir trois spécialités. Parmi elles, une pourrait les surprendre : Humanités, Littérature et Philosophie (HLP). Pour mieux la connaître, Saint-Erembert a décidé de proposer un atelier de philosophie pour les élèves de 2^{nde}.

Atelier de codage

Nous proposons avec notre partenaire Parkours des ateliers de codage la 1^{ère} semaine des vacances d'automne, de février et de printemps. Une communication sera envoyée aux familles à chaque période.

Ateliers théâtre

L'établissement propose des cours de théâtre aux élèves du CP à la T^{ale}. Le premier trimestre est consacré à l'étude technique de l'art dramatique : diction, improvisation, expression corporelle et interprétation à travers l'étude de textes courts. Le reste de l'année est consacré à l'élaboration d'un spectacle.

Pour les T^{ales}, les cours préparent à l'option facultative théâtre du bac.

Pour les élèves ayant suivi des cours en 2024-2025, les réinscriptions se feront la semaine de la rentrée. Pour tout renseignement theatre@saint-erembert.com

Chinois-Mandarin

Niveau 6^{ème} / 5^{ème}

1h30 le mercredi après-midi*

À partir de la 6^{ème}, découverte des caractères par la calligraphie (étude de 50 caractères)

Niveau 4^{ème}

1h30 le mercredi après-midi*

À partir de la 4^{ème} en LV3, les cours sont dispensés par des professeurs natifs de Chine. L'étude des caractères de base, la prononciation, la calligraphie et la découverte de la culture chinoise sont proposées aux enfants.

Niveau 3^{ème}

1h30 le mercredi après-midi*

Approfondissement

À partir de la 2^{nde}

2h le mercredi après-midi

Préparation aux tests HSK

Modalités

Groupes d'une dizaine d'élèves.

Horaires précisés à la rentrée.

Début des cours dans le courant du mois de septembre.

Informations et inscriptions :

mireille@execmandarin.fr

Echanges linguistiques

BERLIN

C'est en septembre 2009 qu'est né l'échange avec la Theresienschule de Berlin (quartier de Pankow Weissensee, anciennement Berlin-Est) pour une semaine dans un premier temps, puis très vite pour 10 jours. Ces échanges de classe avec un séjour de 10 jours à Saint-Germain-en-Laye et à Berlin sont l'occasion de stimuler des échanges de longue durée. Le nombre d'élèves retournés par la suite à Berlin et étant restés en contact avec leurs correspondants vient récompenser l'engagement des équipes organisatrices.

LEVERKUSEN / OFFENBURG

Echange d'une classe de 5^{ème} soit avec le Werner Heisenberg Gymnasium à Leverkusen soit avec le Schiller Gymnasium à Offenburg (une année sur deux). Séjour de 7 à 10 jours, hébergement dans une famille allemande en immersion totale. Visites culturelles et historiques dans les environs de l'école allemande... Accueil des correspondants à Saint-Erembert pendant 7 à 10 jours dans les familles françaises.

MADRID

Avec l'ouverture de la section européenne espagnol, Saint-Erembert a signé un partenariat avec le lycée Marqués de Suanzes de Madrid. Ce partenariat permet chaque année l'échange avec les élèves de la classe de 2^{nde} européenne espagnol.

TORONTO

En 2023, Saint-Erembert a signé une convention d'échange avec la Toronto French School. Des élèves de 4^{ème} participent à cet échange.

Certificats de langues étrangères

Examens de Cambridge

Cambridge English

Ces examens donnent aux étudiants des compétences de communication leur permettant de gérer toutes sortes de situations, que ce soit dans le cadre d'un usage quotidien ou dans le cadre des études ou du travail (selon le niveau de l'examen préparé). Ces compétences de communication sont testées en compréhension écrite et orale et en expression écrite et orale et s'inscrivent dans le Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL), standard d'évaluation international pour connaître le niveau de langue acquis.

La préparation à ces examens nécessite que les élèves volontaires aient le niveau préalable requis et soient réellement motivés.

En 5^{ème}

Le Key English Test (KET)

Niveau du CECRL visé = A2 - Niveau minimum requis = A1

Les apprenants seront évalués sur leur niveau écrit et parlé d'anglais de la vie quotidienne et seront donc capables de comprendre des questions et des consignes simples, d'exprimer des opinions ou des besoins simples, de compléter des formulaires et d'écrire des messages courts relatifs à des informations personnelles.

En 3^{ème}

Le Preliminary English Test (PET)

Niveau du CECRL visé = B1 - Niveau minimum requis = A2

Les apprenants seront évalués sur leur capacité à comprendre les points principaux de consignes ou d'annonces publiques, à gérer la plupart des situations rencontrées lors d'un voyage, à poser des questions simples et à prendre part à des conversations professionnelles factuelles, à écrire des lettres ou rédiger des notes sur des sujets familiaux.

En 2^{de}

Le First Certificate in English (First)

Niveau du CECRL visé = B2 (score 160-179) - Niveau minimum requis = B1

Les apprenants seront évalués sur leur capacité à communiquer avec assurance dans des situations étudiantes familières ainsi que dans des situations professionnelles réelles et à développer leurs compétences de langue vers des qualifications plus élevées.

Préparation à la Certification Goethe B1 (allemand)

Notre établissement propose aux élèves de 3^e, 2^{de} et 1^{re} motivés une préparation à la **Certification Goethe B1**, diplôme reconnu internationalement et sans limite de validité.

Cette certification atteste d'un niveau de maîtrise de la langue allemande (niveau B1) et constitue **un atout pour les études et la mobilité à l'étranger**.

La préparation se fait à raison d'**une heure par semaine à partir du mois d'octobre**, en complément des cours, et permet de **renforcer les compétences linguistiques, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit**.

Une belle opportunité pour les élèves

Parcours Culture Générale en 1^{ère}

Cycle de conférences et cours de méthodologie proposés à tous les élèves de première. Calendrier et inscriptions début septembre.

Le cursus comprend des cours de méthodologie assurés par des professeurs de Saint-Erembert et un programme de conférences de culture générale (économie, politique, actualité, art, société...) animées par des experts : maîtres de conférences à l'université et/ou à Sciences Po, enseignants en CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles).

Academica Dual DiplomaTM

Saint-Erembert développe la dimension internationale de son projet pédagogique et éducatif et propose un programme novateur : le **Dual DiplomaTM** en partenariat avec **Academica International Studies**.

Academica Dual DiplomaTM permet de suivre un double cursus diplômant dès l'entrée en Seconde jusqu'à la Terminale, permettant d'obtenir le **High School Diploma américain** en digital, en parallèle du **Baccalauréat français**.

Il s'adresse à des élèves ayant une bonne capacité de travail, un bon niveau scolaire général et un bon niveau d'anglais.

L'Association Sportive

(A.S.S.E) Association Sportive de Saint-Erembert

Prolongement naturel de l'Education Physique, elle est ouverte aux élèves du Collège et du Lycée. Les jeunes sont encadrés par les professeurs d'EPS tous les mercredis après-midi ainsi que certains midis ou soirs de la semaine.

Début des AS la semaine du 16/09 et fin le 07/06 dans le cadre du séjour AS.

Différentes activités à visée compétitive pour certaines ou de loisir pour d'autres parmi :

AS BADMINTON	M. Berenger AS loisir, tous niveaux de classe Vendredi de 17h30 à 19h
AS BASKET-BALL	M. Fontaine AS à but compétitif, collégiens uniquement Mercredi de 13h15 à 14h45 : 6 ^{ème} et 5 ^{ème} Mercredi de 13h45 à 15h15 : 4 ^{ème} et 3 ^{ème}
AS ESCALADE	M. Sequeira AS à but compétitif (quelques compétitions), tous niveaux de classe Mercredi de 13h15 à 15h15
AS FUTSAL	M. Solviche AS loisir Mardi de 12h30 à 13h30 : 4 ^{ème} / 3 ^{ème} Jeudi de 12h30 à 13h30 : 6 ^{ème} / 5 ^{ème}
AS GYMNASTIQUE	Mme Sperry et Mme Vivin AS à but compétitif (quelques compétitions), tous niveaux de classe Mercredi de 13h15 à 15h15
AS NATATION	Mme Catteau AS à but compétitif (quelques compétitions) Mercredi de 13h45 à 15h : collégiens + lycéens débutants Mercredi de 15h à 16h15 : collégiens + lycéens confirmés

Au cours de l'année, les élèves participeront :

- au Cross de l'école pour les « Virades de l'Espoir » (contre la mucoviscidose) le mardi avant les vacances de la Toussaint
- au Cross du District de Saint-Germain-en-Laye (volontariat), qualificatif, suivant les résultats, pour le Championnat Départemental puis le Championnat Académique.

INSCRIPTIONS À L'AS

En complétant le formulaire en ligne sur notre site internet rubrique « Informations de rentrée » « Inscription à l'AS » à partir du 8 septembre 2025.

Passée cette date, votre enfant ne pourra participer à aucune activité de l'ASSE pour l'année scolaire 2025/2026.

Cotisation de 70 € - modalités à la rentrée

Vous pouvez bénéficier de l'aide de PASS+ pour financer l'inscription à une association :

www.passplus.fr

Point Écoute

Le Point Écoute, où sont présentes du lundi au vendredi (sauf le mercredi) deux psychologues Bénédicte Breguet et Alix Achard, accueille vos enfants en toute confidentialité du primaire jusqu'au lycée. Ils peuvent venir librement ou sur rendez-vous pour exprimer des vécus difficiles récents ou anciens issus du contexte scolaire, familial, amical ou personnel. Au moyen de la parole et d'autres outils favorisant l'expression émotionnelle, le jeune,

dans la relation avec le psychologue peut se lancer dans l'échange et chercher avec lui des moyens d'avancer. Ce travail peut associer la famille lorsque la situation le nécessite.

Une mise en lien avec certaines personnes de l'établissement peut s'avérer également nécessaire. Nous conseillons parfois des prises en charge extérieures et nous travaillons en réseau avec d'autres professionnels de santé.

Tél. : 01 39 21 58 37 (ligne directe)

Infirmierie

Horaires d'ouverture : 8h15-12h45 et 13h15/17h30 (le mercredi 12h30)

Les trois infirmières accueillent les élèves qui se sont blessés à l'école ou tombent malades durant le temps scolaire. Pour les problèmes de santé propres à certains élèves (PAI, handicap, maladie chronique) nous demandons aux parents de nous avertir en début d'année par téléphone, mail ou RDV. Les médicaments personnels pour des pathologies chroniques telles que l'asthme, les allergies, l'épilepsie ... peuvent faire l'objet d'un PAI (projet d'accueil individualisé) et seront alors accessibles à l'infirmierie.

Seule l'infirmière est habilitée à prévenir les familles pour un retour anticipé au domicile.

En cas d'accident, nous contactons les parents ou faisons appel au SAMU qui transporte l'enfant à l'hôpital.

Nous rappelons aux parents que nous ne sommes pas tenues de soigner les suites d'accident.

Les infirmières travaillent en étroite collaboration avec les psychologues de l'établissement. Elles peuvent être amenées à proposer au jeune d'échanger avec la psychologue présente au Point Écoute si l'élève semble en avoir besoin.

Tél. : 01 39 21 58 22

Où trouver les informations concernant mon enfant ?

Vous retrouverez toutes les informations concernant votre enfant sur « Ecole Directe » dont nous vous parlerons aux réunions de rentrée.

L'espace de la vie scolaire Ecole Directe

Vous pourrez consulter avec vos identifiants et mot de passe personnels :

- Le cahier de textes de la classe
- Les notes de votre enfant
- Le bulletin trimestriel
- Les absences de votre enfant
- Le certificat de scolarité
- les factures
- Les retards de votre enfant
- L'emploi du temps de votre enfant
- La note de frais
- Des informations concernant toute la classe (changement d'emploi du temps, événement, ...)

Vos identifiants et mot de passe personnels vous seront communiqués en début d'année.

En cas de perte, merci de prendre contact avec le responsable informatique :

elecru@saint-erembert.com

La communication avec les familles

Toutes les communications collectives (circulaires, informations établissement...) sont transmises par l'espace « Ecole Directe », dans la messagerie interne.

Cet espace doit être consulté régulièrement.

Sur le site de l'établissement

- Des informations générales sur l'ensemble scolaire Saint Erembert : Toutes les informations sur la vie de l'établissement classées par unités (primaire, collège, lycée général, pro et technologique)
- Les actualités, les albums photos, les vidéos, ...

École - Collège - Lycée général et technologique et Lycée professionnel
sous contrat d'association - Oratoire de France

7, rue Salomon Reinach 78100 Saint-Germain-en-Laye - Tél. : 01 39 21 58 58

www.saint-erembert.fr

Reconnue comme **seule association officielle de parents d'élèves par l'Enseignement catholique**, l'ApeL (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) dispose d'une place spécifique au sein de l'établissement scolaire. Membres à part entière de la communauté éducative et membres de droit de l'association, **les parents sont des partenaires de l'établissement** et participent à ce titre à son fonctionnement.

> Ses Missions

En référence au Projet du mouvement, l'ApeL assure **trois grandes missions** au sein de l'établissement scolaire :

- La **représentation des parents**, qu'elle assure au sein des instances de fonctionnement de l'établissement : conseils de classe, conseils de discipline et au quotidien en faisant le lien entre les parents et les responsables de l'établissement.
- La **participation à l'animation et à la vie de l'établissement**.
- L'apport d'une **aide concrète à la scolarité et à l'éducation**. L'organisation de **conférences**, l'animation de Rencontres Parents-École, les opérations de sensibilisation et de prévention initiées dans l'établissement...

> L'apeL Saint-Erembert 2025 - 2026



14 membres du Conseil d'Administration
4 membres du bureau

DES PARENTS IMPLIQUÉS ET RESPONSABLES :

- les Parents Correspondants et Relais
- les conseils de discipline
- les conseils d'éducation
- les commissions d'harmonisation
- les commissions de recours
- le lien avec l'ApeL départementale et l'ApeL nationale
- le lien avec les autres établissements du secteur
- l'animation de la commission restauration

CONFÉRENCES PARENTS

Forum des Métiers pour les Lycéens

Le Double- jeux de livres scolaires pour les 6èmes et 5èmes

La bourse aux livres / équipements sportifs au primaire

Participations financières aux projets de classes du Primaire à la Terminale ainsi qu'au FRAT

Soutien aux projets de niveaux (cours d'éloquence en seconde, préparation aux oraux en première et terminale)

CONCOURS DE NOUVELLES EN QUÊTE :

10ème Édition en 2025

Parrain 2025: Philippe Nessmann
Le thème retenu était "Résister et Persévérer"

DES FÊTES ET DES RENCONTRES :

Accueil des nouveaux parents notamment 6è et 2nde
Les dîners de classes
Fête des Lumières
Vente de Sapins, chocolats, brioches
Fête de l'été - Kermesse

Les oraux des stages des seconde

Pour continuer nos missions et développer encore notre présence au sein de l'établissement, nous **AVONS BESOIN DE VOUS ... en tant que Parents correspondants ou au sein du Conseil d'Administration de l'ApeL !** Vous pourrez ainsi vous impliquer dans une ou plusieurs commissions qui vous tiennent à cœur, participer à reconduire pour nos jeunes toutes les opérations déjà initiées et apporter vos idées pour de nouvelles actions.

Contactez-nous :

contact@apelsainterembert.fr

Notre site internet:

<http://www.apel-st-erembert.fr>



sur notre page
APEL St Erembert

Save the Date:

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
à 18H30**



&

**APÉRITIF DE RENTRÉE DES
FAMILLES (à partir de 19H30)**

L'AG est un moment privilégié auquel **tous les parents sont les bienvenus**, nous faisons le bilan de l'année scolaire écoulée et nous vous proposerons les projets et idées pour l'année scolaire 2025-2026. **Venez nombreux pour échanger et partager toutes les idées!**

L'apéritif de rentrée est un moment convivial propice aux échanges dans un cadre détendu et informel pour se retrouver ou se rencontrer!

A vos Agendas:

Novembre 2025 : Conférence sur l'orientation

Vendredi 5 décembre 2025 : **Fête des Lumières** avec le marché de Noël et le moment festif

Samedi 13 décembre 2025 : **Forum des Métiers**



Saint  Erembert

ÉCOLE • COLLÈGE • LYCÉE